

## Comment établir sa position et en préparer l'énoncé



Toute stratégie de promotion et de défense des droits doit s'appuyer sur une position claire. Les organismes bénévoles qui ont plusieurs membres peuvent cependant avoir beaucoup de difficulté à dégager un consensus en la matière.

Un énoncé de position entériné par votre conseil d'administration et affiché sur Internet vous permet de préciser votre pensée au profit des médias et du public.

Les questionnaires sont un bon moyen de sonder l'opinion des membres d'un organisme. Ainsi, un organisme peut produire un questionnaire qui renferme une liste d'enjeux liés aux relations gouvernementales, et demander aux participants d'en établir la priorité. Une fois la compilation terminée, l'organisme a généralement une bonne idée des enjeux que ses membres jugent prioritaires. Cette méthode est particulièrement efficace lorsque les participants peuvent répondre aux questions en ligne.

Malheureusement, les organismes ont rarement le temps et les ressources dont ils auraient besoin pour sonder l'opinion de tous leurs membres. La création de comités thématiques est souvent la solution la plus rapide et la plus économique à ce problème. Les comités ou groupes de travail spéciaux ont fait leurs preuves : ils représentent un moyen très efficace d'établir la position d'un organisme sur des dossiers précis. Ces comités peuvent tirer bon parti des compétences des membres et s'assurer que le personnel en représente pleinement les préoccupations.

Les organismes ne peuvent pas avoir une position détaillée sur chaque enjeu. L'élaboration d'une position peut exiger des semaines ou des mois de consultation auprès de leurs membres ou de leurs administrateurs. Par conséquent, les organismes se retrouvent souvent sans position au moment où ils en ont le plus besoin, par exemple lorsqu'ils ont une heure pour commenter un dossier extrêmement important pour leurs membres, mais qu'ils n'ont pas de position officielle sur le sujet. Assurez-vous d'avoir des solutions de rechange pour ces cas-là. Parfois, mieux vaut une position élaborée à la hâte que pas de position du tout.

### Le militantisme à l'œuvre! Énoncé de position sur le VIH et la pauvreté

En 2004, la Société canadienne du sida a publié un énoncé de position sur le VIH et la pauvreté au Canada. La version originale compte trois pages et comprend une liste de mesures et de recommandations pour la réforme des politiques publiques. Cependant, les énoncés de position peuvent être plus courts. Nous vous proposons ici un abrégé de l'énoncé pour illustrer les principaux éléments que devrait comprendre un énoncé de position. La Société canadienne du sida encourage les organismes locaux à adapter ce modèle à leurs besoins. Affichez un énoncé de position qui porte votre logo sur votre site Web : c'est un excellent moyen de faire connaître votre point de vue aux médias.

1-800-499-1986 • [www.cdnaids.ca](http://www.cdnaids.ca) • [www.HIVandPoverty.ca](http://www.HIVandPoverty.ca)

Ce projet est financé par le Programme de partenariats pour le développement social du gouvernement du Canada. Les opinions et les interprétations figurant dans la présente publication sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement du Canada.

Documents consultés

ASSOCIATION POUR LES DROITS DE LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT, L'. « Un guide de plaidoyer pour les féministes », *Jeunes femmes et leadership*, n° 1, décembre 2003. [www.awid.org](http://www.awid.org)  
WICKREMARACHCHI, Sugandhi. *Défense et promotion des droits, niveau 1 : outils et techniques*, dans la série « Les outils pour l'action : La défense et la promotion du droit aux traitements du VIH », Conseil canadien de surveillance et d'accès aux traitements, 2005. [www.ctac.ca](http://www.ctac.ca)

WILLIAMS, Huw. « Building A Solid Association Advocacy Strategy », *The Canadian Association e-zine*, Association Xperts Inc. Publication (AXI), 2004. [www.axi.ca/tca](http://www.axi.ca/tca)  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SIDA. *Le VIH et la pauvreté au Canada – Position adoptée par le conseil d'administration de la Société canadienne du sida*, septembre 2004. [www.cdnaids.ca](http://www.cdnaids.ca)

# Énoncé de la position de la Société canadienne du sida sur la pauvreté et le VIH-sida

(abrégé)

Adopté par le conseil d'administration de la Société canadienne du sida en septembre 2004

## Contexte

Au cours de consultations auprès de ses membres, ces récentes années, la Société canadienne du sida (SCS) a entendu clairement le message que la pauvreté demeure un sérieux problème au sein de la communauté touchée par le sida, au Canada. [...] En réponse au défi, la SCS a analysé la relation entre le VIH, la santé et la pauvreté; elle a repéré **trois** tendances :

### 1. Vivre dans la pauvreté est un déterminant de la santé qui accroît la vulnérabilité au VIH.

La théorie de la Santé des populations et celle des Déterminants de la santé identifient un lien clair entre la pauvreté, la piètre santé et la maladie. Des recherches, de même que les connaissances communautaires, relativement à la transmission du VIH, relient les contraintes et les conditions de vie dans la pauvreté, et certains comportements à risque.

### 2. Les personnes diagnostiquées séropositives au VIH risquent de sombrer dans la pauvreté.

La maladie contraint de nombreuses personnes à quitter le marché du travail. La stigmatisation et la discrimination diminuent les occasions où les PVVIH/sida peuvent recourir à du soutien, en milieu de travail, ou à des ententes alternatives avec leur employeur afin de tenir compte des besoins de leur santé. Le coût excessif du traitement du VIH et le manque d'accès à des régimes d'assurance privés fait de la maladie à VIH une affection dont les individus ne peuvent assumer seuls le coût. Les régimes publics de soutien du revenu ne comblent pas les besoins financiers et de santé des PVVIH/sida.

### 3. Les PVVIH/sida aux prises avec la pauvreté ou l'insécurité économique risquent de voir leur maladie progresser rapidement et d'avoir une qualité de vie inférieure.

Les PVVIH/sida qui n'ont pas les ressources financières pour voir à leurs besoins, que ce soit sur le plan de la nutrition, du logement, de l'accès

au traitement pour le VIH ou à la prophylaxie d'autres maladies (prévention de maladies secondaires), des instruments de soutien, une résidence assistée, etc., ont un risque accru de maladie secondaire et de progression de la maladie à VIH. Le manque de ressources financières conduit par ailleurs à une exclusion sociale et il limite la capacité de prendre part à une communauté. Ces facteurs entraînent une dégradation de la qualité de vie en général.

Le conseil d'administration de la SCS exhorte le gouvernement canadien et ceux des provinces et territoires à réviser les politiques restrictives qui échouent à satisfaire les besoins des personnes, augmentent leur risque de contracter le VIH et réduisent considérablement la qualité de vie des personnes qui ont un handicap ou une maladie. Nous contestons la tendance des gouvernements à financer des programmes sociaux et de santé qui engendrent une discrimination à l'endroit des personnes marginalisées sur le plan économique, qui imposent des compressions budgétaires et qui restreignent l'admissibilité aux programmes de substitution du revenu; nous réfutons également le mythe selon lequel le marché du travail correspond aux besoins de tous les Canadien-nes. Cette approche ne répond pas aux engagements des gouvernements envers les Canadien-nes et elle nuit à la réaction communautaire au VIH/sida. Le conseil d'administration de la SCS a adopté la présente de position dans le cadre de son engagement soutenu à la prévention, aux soins, aux traitements et au soutien pour le VIH/sida.

Société canadienne du sida, Le VIH et la pauvreté au Canada – Position adoptée par le conseil d'administration de la Société canadienne du sida, septembre 2004.